

Personnels soignants, Aides à domicile GESTES ET POSTURES / TRANSFERTS

Domaine pro.
SANITAIRE ET SOCIAL



OBJECTIF GENERAL

Appliquer les principes de base d'ergonomie auprès des personnes à mobilité réduite

PUBLIC CONCERNE

Salariés de services d'aide à domicile
Aidants familiaux
Personnels soignants

PRE-REQUIS

Aucun

DUREE

De 4 à 8 heures (2 modules de 4 heures)

MODALITES

Inter-entreprises
Intra-entreprises
Dans nos locaux de Saint Jean de Bournay ou Châbons

DATES

Nous consulter

CONTACT

commercial@vallonbonnevaux.fr
04 74 59 79 79

CONTENU DE LA FORMATION

Gestes et postures - 4 heures

- Les Troubles Musculo-Squelettiques : facteurs d'apparition, conséquences sur la santé de l'individu
- Anatomie et biomécanique : les limites du corps humain
- Les principes de base de sécurité et d'économies d'efforts
- Etude des mouvements au poste de travail
- Pratique en salle

Transferts - 4 heures

- Les différentes aides techniques d'aide à la mobilisation et aux déplacements
- Les techniques d'aide au transfert, à la mobilisation et au déplacement : pratique en salle

Transfert du lit au fauteuil, du fauteuil au lit

Aide au lever de la personne assise à la position debout

Accompagner une personne qui utilise un déambulateur

Rehausser une personne dans son lit

Positionner une personne en décubitus latéral

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Appliquer les principes de base d'ergonomie dans le cadre du travail d'aide à domicile
- Pratiquer une gestuelle optimale (économie d'efforts et sécurité physique)
- S'entraîner à la manutention de charges inertes
- S'entraîner à l'aide au transfert, à la mobilisation et aux déplacements des personnes à mobilité réduite
- Réduire les risques d'accidents du travail

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques - Etudes de cas - Mise en pratique en salle de soins - Utilisation d'un simulateur de vieillissement

PROFIL DES INTERVENANTS

Intervenant spécialisé dans l'intervention auprès de personnes âgées ou en situation de handicap

VALIDATION

Une attestation de formation sera remise aux stagiaires ayant suivi la formation avec assiduité.